

Le 19 septembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2022

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

**Absents :**

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Amaury GARDE, Mme Sophie BROQUAIRE.

**Procurations :**

Mme Valérie PICQ à M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Philippe BONNEFOND, Mme Fabienne MEYNAND à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Hervé JAVELLE, Mme Célia DUMAS à M. Rémy GIRARDON, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Sophie BROQUAIRE à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** Mme Clémence SABAUT

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DU COMITE DES FETES**

Le comité des fêtes, a sollicité une subvention exceptionnelle pour les aider à financer les animations telles que la fête de la musique, la soirée Halloween... La commission vie associative avait décidé de verser une subvention initiale plus faible qu'en 2021, en attendant la proposition d'animations concrètes pour 2022.

Monsieur le Maire propose d'aider le comité des fêtes par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 500 €**.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions (groupe Demain La Fouillouse pour tous),*

**DÉCIDE :**

- ✚ **DE DECIDER** de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 1 500 €, pour l'aider à financer ses manifestations,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Clémence SABAUT



Fait à La Fouillouse, le 23 septembre 2022

Le Maire,  
Patrick BOUCHET



Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20220923-61-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Publication : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

